



## Diagnostics immobiliers réclamés 10 mois plus tard

Par **taatoo3**, le **22/04/2014** à **05:16**

Bonjour,

J'ai résilié un contrat exclusif avec Guy Hoq\*\*\* au bout de 3 mois. Juste magique, il n'y avait eu aucune visite! Il habitait loin, n'avait même jamais récupéré les clefs après que le locataire soit parti.

Bref, j'envoie donc ma LRAR pour être libérée au jour J.

Puis je trouve un acheteur, je fais faire les diagnostics dans mon coin...et surprise, je reçois ce mois ci une relance d'une autre société de diag, qui a priori étant donné la date, a été faire lorsque les locataires étaient encore en place. Je n'ai même pas d'idée sur qui les a contactés pour leur mission: l'agence immobilière? L'agence de gestion qui s'occupait de ma locataire?

Je suis un peu perdue, il me semblerait incroyable de devoir payer ca, sans avoir été mise en courant du devis.

Qu'en pensez vous?

Par **janus2fr**, le **22/04/2014** à **10:30**

Bonjour,

Il faut déjà savoir qui a mandaté cette société, et selon le cas si vous aviez donné votre accord pour la réalisation des diagnostics.

Il est probable que ce soit l'agence à qui vous aviez signé mandat de vente, il faut donc voir si par ce mandat, vous donniez autorisation à l'agence de procéder aux diagnostics.

Par **taatoo3**, le **22/04/2014** à **15:50**

Malheureusement, lorsque j'ai eu dénoncé ce contrat exclusif, j'ai jeté les documents.

Quoi qu'il en soit c'était un contrat "type" de Guy hoquet, donc il n'a pas autorisation de les faire faire en mon nom sans devis ni rien ( je n'étais même pas au courant, sinon je ne les aurai pas fait refaire).

En plus il est bien stipulé qu'ils ne les offre pas....

Donc...

Bonne journée,

Tatiana

Par **janus2fr**, le **22/04/2014 à 18:02**

Si vous n'avez pas gardé le mandat (grave erreur), difficile d'affirmer à présent ce qu'il contenait. Tâcher de voir avec la société de diagnostics si c'est bien l'agence qui lui a passé commande et ensuite demander à l'agence de vous rappeler à quel titre elle a fait appel à cette société.